

## **Arrestations arbitraire, répression du mouvement social**

Ce mardi 22 janvier à Lille, Alexandre Chantry – membre du groupe d'organisation des Gilets jaunes pour la région Hauts-de-France – a été interpellé et placé en garde à vue pour « organisation d'une manifestation non déclarée ». Au moment de son interpellation, Alexandre était présent devant le Grand Palais avec sept autres Gilets jaunes.

Ils/elles souhaitaient accueillir de manière non-violente Christophe Castaner dont la venue au Grand Palais était prévue ce jour-là. Il a été ensuite libéré, faute du moindre élément.

En qualifiant de « manifestation » la présence sur le trottoir de quelques personnes venues accueillir en tant que citoyen·ne·s un ministre à l'entrée d'un palais des congrès, en ciblant l'une de ces personnes, les autorités ont fait le choix de l'arbitraire et de l'intimidation.

Cela est d'autant plus évident quand on apprend que le ministre, finalement, avait annulé sa visite.

Au delà d'un militant, c'est un mouvement social qui est visé.

Les organisations soussignées rappellent que le droit international indique que les manifestations sont présumées légales sauf si elles sont spécifiquement interdites et que cette interdiction est clairement justifiée.

Elles condamnent la volonté manifeste de réprimer arbitrairement le mouvement social par ces arrestations sans fondements.

Elles exigent que l'État cesse ces manœuvres dilatoires et se montre respectueux du droit des citoyen·ne·s.

Premiers signataire

Confédération Paysanne Nord-Pas-de-Calais, Diem 25 Lille, Ensemble Lille Métropole, NPA Lille Métropole, PCF Nord, Union syndicale Solidaires Nord